

REGLEMENT POUR LE CORPORATE TENNIS

Calendrier et inscription

- Art. 1.1.** Calendrier sportif Les rencontres ont lieu entre mars et novembre de chaque année. Sauf exception, aucune rencontre n'a lieu au mois d'août. Si le nombre d'inscriptions le permet, chaque équipe disputera 7 rencontres.
Les rencontres seront fixées par la FLT et le plan de jeu sera publié en février. Une rencontre ne peut être déplacée que si la demande en est adressée à l'équipe adverse et à la FLT au moins 2 semaines avant la date initialement prévue de la rencontre. De plus, toute rencontre avancée ou reportée devra obligatoirement être terminée au plus tard 2 semaines après la date initialement prévue. D'éventuels frais supplémentaires pour la location des courts incombent à l'équipe ayant fait la demande de déplacement de la rencontre (prix de référence = prix CNT). Les finales respectives en Corporate Tennis dames et hommes seront disputées dans le cadre du FLT Masters en novembre.
- Art. 1.2.** Inscription L'inscription se fait par le biais du document officiel « Corporate Tennis » envoyé par la FLT. Les droits d'inscription par équipe sont de 500 € et seront fixés annuellement par le Conseil d'Administration de la FLT. Les droits d'inscription comprennent la mise à disposition de 4 (2) tubes de 4 balles par rencontre à domicile pour chaque équipe hommes (dames). Lors de l'inscription chaque équipe désigne un responsable d'équipe assurant le lien entre l'équipe et la FLT.
- Art. 1.3.** Nombre de joueurs par équipe Une rencontre de Corporate Tennis se joue à 2 contre 2 chez les dames (2 simples, 1 double) et à 4 contre 4 chez les hommes (4 simples, 2 doubles). Par conséquent, le nombre minimal de joueurs par équipe indiqués lors de l'inscription est de 2 chez les dames et de 4 chez les hommes.
Un joueur ne peut être repris sur plus d'une liste au cas où une société/entreprise inscrirait plusieurs équipes.
- Art. 1.4.** Entente Deux sociétés/entreprises/associations peuvent s'allier et s'inscrire en tant qu'équipe « entente » sous condition qu'au moins une des deux parties mette au maximum deux (2) joueuses, pour la compétition dames, et quatre (4) joueurs, pour la compétition hommes, à disposition de l'équipe « entente ».

Légitimation d'un joueur

- Art. 2.1.** Aptitude au sport Chaque joueur doit être en possession, soit :
- d'une licence A active auprès de la FLT, soit
 - d'un certificat médical d'aptitude au sport établi par un médecin agréé.
- Art. 2.2.** Preuve Une preuve d'embauche au sein de la société/entreprise/association représentée par le joueur doit être fournie à la FLT.
- Art. 2.3.** Délais Les documents relatifs aux articles 2.1. et 2.2. sont à fournir avant le début de la compétition du Corporate Tennis et restent valables pour toute la durée de la compétition.
En cours de compétition un joueur peut fournir des documents manquants l'autorisant, à partir de la validation officielle par la FLT, de participer aux rencontres restantes.
- Art. 2.4.** Liste de joueurs Les listes actualisées des joueurs autorisés à représenter une société/entreprise lors d'une rencontre sont envoyées à tous les responsables d'équipe concernés en début de saison et après chaque modification ayant lieu en cours de saison.

Installations

- Art. 3.1.** Les courts Les courts doivent avoir les dimensions réglementaires prescrites par l'ITF, à savoir, 23,77 mètres de long sur 8,23 mètres de large pour les simples, respectivement 10,97 mètres de large pour les doubles.
Les espaces minimums disponibles derrière la ligne de fond respectivement des lignes latérales sont de 5,5 mètres (lignes de fond) et 3,05 mètres (lignes latérales).

Les positions des poteaux sont celles prescrites par l'ITF.

- Art. 3.2.** Chaque organisateur doit pouvoir présenter une trousse médicale de premier secours.
La trousse médicale
- Art. 3.3.** Des vestiaires et des douches (eau chaude et froide) doivent être mis à la disposition des joueurs.
Vestiaires et douches
- Art. 3.4.** Le lieu de rencontre par défaut est le Centre National de Tennis (CNT) à Esch-sur-Alzette, sauf indication contraire d'une équipe lors de l'inscription. Ainsi chaque équipe peut, si souhaité, jouer ses rencontres à domicile sur un site au choix en indiquant les disponibilités du site.
Lieu des rencontres

Déroulement de la rencontre

- Art. 4.1.** Aux championnats du Corporate Tennis, la société/entreprise visitée doit mettre à disposition les courts et utiliser les balles officielles de la FLT mises à disposition (4 balles neuves par match de simple).
Courts et balles
- Art. 4.2.** L'horaire des rencontres est fixé par la FLT.
Horaire des rencontres
En cas d'intempéries ou autre cas de force majeure empêchant la rencontre de débuter ou d'être finalisée, une nouvelle date sera fixée d'un commun accord entre les deux responsables d'équipe.
- Art. 4.3.** Une équipe dames est composée de 2 joueuses au minimum et 4 joueuses au maximum, au cas où 2 joueuses différentes jouent le double par rapport aux simples. Lorsqu'une équipe dames est incomplète (moins de 2 joueuses), la rencontre est perdue par forfait.
Composition de l'équipe
Une équipe hommes est composée de 4 joueurs au minimum et 8 joueurs au maximum, au cas où 4 joueurs différents jouent les doubles par rapport aux simples. Une équipe hommes incomplète peut jouer la rencontre pour autant qu'au moins 2 joueurs soient présents pour les simples et doubles.
- Art. 4.4.** Avant le début d'une rencontre, les responsables d'équipe présents échangent les noms et l'ordre de tous les joueurs disputant les simples. A la fin des matchs de simples, ils échangent aussi le nom des joueurs disputant les doubles ainsi que leurs valeurs.
Échange des noms des joueurs
- Art. 4.5.** En simples, le classement luxembourgeois ou assimilé des joueurs doit être respecté pour l'alignement. A l'intérieur d'une même série de classement, les joueurs sont interchangeable, indépendamment de l'échelon de classement.
Ordre des simples et doubles
En doubles, l'alignement se fait par somme croissante des « valeurs » des joueurs alignés en doubles. En cas d'égalité de cette somme, le club peut déterminer lui-même l'ordre des doubles à somme équivalente. La « valeur » des joueurs alignés en doubles est égale à, 1 à 4 et est déterminée en fonction de l'ordre croissant des Séries et échelons du classement luxembourgeois ou assimilé. En cas d'égalité de Série et d'échelons entre plusieurs joueurs, le responsable peut déterminer lui-même la « valeur » des joueurs à Séries et échelons identiques et doit en informer le responsable de l'équipe adverse lors de l'échange des noms et valeurs des joueurs de doubles.
- Art. 4.6.** En cas d'abandon d'un joueur ou d'un double au cours d'un match, la validation du résultat se fait comme suit :
Abandon d'un joueur
- A - B, abandon de A au score de 1/0 au premier set: match 0/1 sets 0/2 jeux 1/12
 - A - B, abandon de B au score de 6/2 3/6 3/4 : match 1/0, sets 2/1, jeux 15/12.
- Le joueur qui, pour quelque raison que ce soit, abandonne en simple, peut jouer en double.
- Art. 4.7.** Lorsqu'un joueur aligné lors de l'échange des noms des joueurs n'est pas présent pour sa partie, le scratch est prononcé 15 minutes après le début prévu de la rencontre.
Scratch

- Art. 4.8.** Modalités des simples et doubles
Tous les simples se jouent au meilleur des 3 sets avec jeu décisif dans les deux premiers sets et un tie-break pour le match (premier arrivé à 10 points avec deux points d'écart) en guise de 3^e set. En double, le système de scoring par défaut est identique à celui des simples avec en plus l'application de la règle du « No-Ad » (point décisif à 40-40 dans chaque jeu ; choix du côté au relanceur). D'un commun accord entre les 2 équipes, les doubles peuvent être joués dans le format d'un seul long set (première équipe arrivée à 8 jeux avec 2 jeux d'écart, tie-break normal à 7 jeux partout).
- Art. 4.9.** Feuille de match
Pour chaque rencontre, une feuille de match spécialement conçue à cet effet est à remplir par le responsable de l'équipe visitée. En cas d'équipe incomplète, seuls les noms des joueurs présents sont à inscrire en tant que joueur sur cette feuille de match. Les résultats des matchs, ainsi que d'éventuelles remarques ou réclamations sont documentés sur la feuille de match. En cas de tiebreak pour le match, le résultat de celui-ci est à inscrire sur la feuille de match et il compte comme un set gagné respectivement perdu et comme un jeu gagné respectivement perdu.

La feuille de match sera remplie sous forme de fichier Excel mis à disposition par la FLT et envoyée à la FLT par e-mail au plus tard deux jours ouvrables après la fin de la rencontre en question.
- Art. 4.10.** Valeur des matchs gagnés et équipe victorieuse d'une rencontre
Le gagnant de chaque simple recevra 1 point, tandis que le gagnant de chaque double recevra 2 points. De deux équipes est victorieuse celle qui a gagné le plus de points. En cas d'égalité de points, il y a match nul.
- Art. 4.11.** Attribution des points
Pour toutes les rencontres chez les dames et les hommes :
 - L'équipe victorieuse de la rencontre reçoit 3 points pour le classement des équipes.
 - L'équipe perdante de la rencontre reçoit 0 point pour le classement des équipes.
 - En cas de match nul, chaque équipe reçoit 1 point pour le classement des équipes.
- Art. 4.12.** Classement des équipes
Dès réception de la feuille de match d'une rencontre de Corporate Tennis, un classement officiel est établi par la FLT et publié sur le site internet de la FLT.
Le classement se fait d'abord par les points obtenus pour les rencontres (3-1-0), puis
 1. d'après le résultat de la confrontation directe en cas d'égalité entre 2 équipes ; en cas d'égalité entre plus de 2 équipes :
 2. d'après la différence des points obtenus lors des rencontres (1 pt par simple, 2 pts par double), puis par la différence des matchs, puis des sets et enfin des jeux gagnés et perdus lors de toutes les rencontres disputées.
 3. d'après le nombre de points obtenus lors des rencontres, puis de matchs, de sets et enfin de jeux gagnés, lors de toutes les rencontres disputées.
 4. d'après la différence résultant des points obtenus lors des rencontres, puis des matchs, des sets et enfin des jeux gagnés et perdus, lors des rencontres disputées entre ces équipes seulement.
 5. d'après le nombre de points obtenus lors des rencontres, puis de matchs, de sets et enfin de jeux gagnés, lors des rencontres disputées entre ces équipes seulement.
En cas d'égalité absolue entre plusieurs clubs après le dernier tour, un ou plusieurs matchs de placement pourront être organisés pour départager les équipes.
- Art. 4.13.** Réclamations
Toute réclamation motivée concernant une rencontre de Corporate Tennis non-signalée sur la feuille de match de la rencontre en question, doit être adressée par e-mail endéans les deux jours ouvrables suivant la rencontre à la FLT avec, en copie, la société/entreprise adverse.